



Communiqué de presse

Luxembourg, le 7 juin 2021

L'action de Frontex aux frontières extérieures de l'UE n'est pas assez efficace

Selon un rapport spécial publié par la Cour des comptes européenne, Frontex, l'agence des frontières de l'UE, n'a pas aidé de manière suffisamment efficace les États membres et les pays associés à l'espace Schengen à gérer les frontières extérieures de l'Union. Pour les auditeurs, le soutien apporté par Frontex n'est pas adapté à la lutte contre l'immigration illégale et la criminalité transfrontalière. En plus de conclure que Frontex n'a pas pleinement rempli le mandat qui lui a été confié en 2016, les auditeurs mettent également en doute sa capacité à assumer efficacement son nouveau rôle opérationnel.

Frontex a été créée en 2004 pour faire face, en coopération avec les autorités nationales, aux problèmes aux frontières de l'UE (terrorisme, traite des êtres humains, trafic de migrants, etc.). Son mandat a progressivement été élargi, de même que son budget (lequel est passé de 19 millions d'euros en 2006 à 460 millions d'euros l'an dernier). La Cour des comptes européenne a cependant constaté que l'Agence ne soutient toujours pas de manière satisfaisante les États membres dans leur gestion des frontières extérieures de l'UE.

«Les missions de Frontex aux frontières extérieures de l'UE sont essentielles à la lutte contre la criminalité transfrontalière et l'immigration illégale», a déclaré M. Leo Brincat, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Néanmoins, à l'heure actuelle, l'Agence ne s'en acquitte pas efficacement. Cela est particulièrement préoccupant alors qu'elle se voit confier des responsabilités accrues.»

En 2016, Frontex a reçu un mandat clair pour aider les États membres à lutter contre l'immigration illégale et la criminalité transfrontière. Les auditeurs ont toutefois observé dans le système d'échange d'informations des lacunes et des incohérences qui entravent la capacité de Frontex et des États membres à surveiller les frontières extérieures et à réagir si nécessaire. En outre, les évaluations des risques et de la vulnérabilité ne sont pas toujours étayées par des données complètes et de bonne qualité. Enfin, les opérations conjointes dans le domaine de la criminalité transfrontière occupent encore une place trop limitée dans les activités quotidiennes de Frontex.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Les auditeurs soulignent également l'absence d'informations sur l'efficacité et les coûts de l'Agence. Bien qu'elle communique de façon exhaustive sur ses activités, Frontex analyse rarement leur impact ou ses performances. Elle ne fournit pas non plus d'informations sur le coût réel de ses opérations conjointes.

Les auditeurs ont constaté que la dernière évaluation externe de l'Agence remontait à juillet 2015. De plus, le nouveau règlement régissant les activités de Frontex a été approuvé en 2019 sans aucune analyse préalable. Pourtant, celui-ci a profondément modifié l'activité de Frontex, qui est passée d'un simple rôle de soutien et de coordination à un rôle de première ligne sur le terrain. Pour que Frontex puisse remplir son nouveau mandat, jusqu'à 10 000 agents opérationnels lui seront affectés d'ici 2027 (alors que ses effectifs n'étaient que de 750 en 2019), et ce bien que le flou persiste sur leur capacité à pouvoir fonctionner comme prévu. Dans le même temps, son budget devrait doubler pour atteindre environ 900 millions d'euros par an, un montant conséquent décidé sans même chercher à déterminer les besoins de Frontex pour remplir son nouveau mandat, et sans aucune évaluation de son impact sur les États membres. Frontex ne s'étant toujours pas adaptée aux exigences de son mandat de 2016, les auditeurs estiment qu'elle n'est pas davantage prête à mettre en œuvre efficacement le mandat reçu en 2019.

Informations générales

En 2019, dans le cadre de son [rapport spécial sur la gestion des migrations](#) en Grèce et en Italie, la Cour des comptes européenne a examiné les opérations de retour vers les pays d'origine menées par Frontex. Le rapport d'audit de la performance publié ce jour porte sur les quatre autres activités principales de Frontex, à savoir le suivi de la situation, l'analyse des risques, les évaluations de la vulnérabilité et la réponse opérationnelle. Ces activités ont représenté conjointement près des deux tiers des coûts opérationnels de Frontex en 2019.

Le rapport spécial n° 08/2021 intitulé «Soutien de Frontex à la gestion des frontières extérieures: pas assez efficace jusqu'ici» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu).

Dans le courant de l'année, la Cour publiera également des rapports d'audit sur la [politique de l'UE en matière de retour des migrants](#) et sur la lutte contre le trafic de migrants.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans les rapports sont mises en œuvre.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547